



Dédomagement du temps passé aux travaux ? suite au divorce

Par **flo70**, le **15/12/2013** à **19:44**

bonjour , je vous explique mon cas et la question qui en résulte .

voilà je vie depuis quasi 20 ans avec mon ami et nous sommes mariés depuis 1 an et demis. mes parents m ont payé une maison il y a 13 ans et les trois quart des travaux(matériaux) qu' il y avait a faire dedans et mon mari a fait une bonne partie de la rénovation , je reprecise que nous n étions pas mariés a cette époque ,juste en union libre .

donc cette maison m appartient et est a mon nom depuis le début.

notre couple ne va plus bien depuis un moment et je suis arrivé a le tromper..il viens de l apprendre en enregistrant ma conversation téléphonique .mais il n a pas de preuve matériel de cet adultère .

il est conscient que si nous nous séparons je garde ma propriété , et je précise que je ne travail pas et n ai jamais travaillé.

voilà pour expliquer la situation ,et d ou ma question.

Est ce que malgré que la maison et le matériel a été payé par ma famille et avant mariage , si nous divorçons il peut demander a être dédommagé financièrement pour la main d œuvre qu il a apporter a cette époque ? , sachant que je n ai pas d économie et de travail et que je souhaite garder ma maison. je ne voudrais pas être obligé de m en séparé pour le payer. je précise que nous avons un enfant de 12 ans .

je vous remercie de votre réponse qui m aiderais beaucoup

Par **flo70**, le **27/12/2013** à **15:07**

quelqu'un saurait t il me renseigner ? cordialement.